

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 9 février 2017
Rapporteur :
Madame Valérie POSTIC

N° 3

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 15/02/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/02/2017 (accusé de réception du 14/02/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Commande publique - Adhésion à l'association Breizh Small Business Act

—————

Il est proposé d'adhérer à l'association Breizh Small Business Act, première association créée en Bretagne autour des enjeux de l'achat public.

La commande publique participe de manière significative à l'activité économique. Les autorités publiques et les opérateurs économiques ont des intérêts communs à faire valoir en matière d'innovation, promotion de l'insertion sociale par l'économie, déploiement d'actions environnementales par le biais de la commande publique.

Les principes fondamentaux de la commande publique (liberté d'accès à la commande publique, transparence des procédures, égalité de traitement des candidats et protection des deniers publics) qui œuvrent à l'efficacité de l'achat, doivent prendre en compte les objectifs de développement durable (enjeux sociaux, environnementaux et de progrès économiques).

La ville de Quimper s'est engagée depuis plusieurs années dans ces démarches.

L'adhésion à l'association Breizh SBA permettra à la ville de Quimper de bénéficier de diverses prestations et notamment dans le cadre de l'« *open data* » bénéficier de l'observatoire régional de la commande publique qui poursuit trois objectifs :

- Proposer un portail de recensement dynamique des données relatives à la commande publique ;
- Faciliter et simplifier l'usage des données et la réalisation d'analyses économiques ;
- Moderniser les politiques d'achat et valoriser le poids économique de la commande publique.

L'adhésion à l'association Breizh Small Business Act emporte la signature de la charte de la commande publique qui poursuit 6 objectifs, déclinés comme suit :

- Renforcer la transparence de la commande publique ;
- Adopter une posture économiquement et socialement responsable en luttant contre toute forme de concurrence déloyale et de dumping social ;
- Valoriser l'implication territoriale par la connaissance du savoir-faire et des politiques publiques locaux ;
- Innover dans ses pratiques pour donner toutes ses chances à l'achat public local et favoriser le rapprochement de l'offre et la demande ;
- Faire de la simplification et de la dématérialisation des marchés publics un levier de performance de la commande publique ;
- Agir ensemble en faveur d'une adaptation et formation permanente des acteurs de la commande publique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'adhérer à l'association Breizh Small Business Act et à signer la charte de la commande publique ;
- 2 - d'autoriser monsieur le maire à signer la charte de la commande publique et à verser, pour l'année 2017, la cotisation de 800 €.